

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 698

12 avril 2011

SOMMAIRE

4 i S.A.	33494	Risk Dynamics S.A.	33466
Activ'Invest S.A.	33499	Risk Dynamics S.A.	33466
A & G Investments S.A.	33496	RMB Holdings S.A.	33468
AI Global Opportunities S.A.	33500	Romaine Hansen & Cie, s.e.c.s.	33464
AI Global Strategies S.A.	33496	Roseland S.à r.l.	33463
Collection Finance Holding S.A.	33494	Safi Luxembourg s.à r.l.	33482
Collection Finance SPF S.A.	33494	Salieri Securitization S.A.	33472
Corium Holding S.A.	33487	Salva S.A.	33483
Domino Holding S.A.	33459	Sfay Group S.A.	33486
Fidalux Conseil S.A.	33504	S.F. Investissements S.A.	33468
Kortstrukt Holding S.A.	33461	Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.	33472
Kortstrukt S.A.	33461	Share Nominees S.A.	33479
LSF5 Lux Investments S.à r.l.	33483	Shiraz S.A.	33486
Luxvest Holding S.A.	33458	Sigur H S.A.	33487
Luxvest SPF S.A.	33458	Société civile de l'ASTORIA-BELAIR	33479
Mallard S.A.	33468	Société Franco-Belge de Technologie Commerciale	33489
Marsh Luxembourg S.A.	33480	Sofibim S.à r.l.	33489
Marsh Management Services Luxembourg S.A.	33480	Sofinos Ventures Lux. S.à r.l.	33489
Michael's Lab. & Research Holding Com- pany	33464	Sogefilux S.A.	33466
Mindev et Associés S.A.	33490	Springwater MWZ Holdings S.à r.l.	33482
Mindev et Associés S.A.	33490	TCC Corporation S.à r.l.	33472
Mocapa S.A.	33500	Watermark S.A.	33490
N.M.A. Benelux	33496	Your Pension Management S.A.	33490
NREP Transactions Holding 2 S.à r.l.	33501	Your Pension Management S.A.	33490
Ott&Co Finance S.A.	33503	Your Pension Management S.A.	33493
Porte de Hollerich S.C.I.	33460	Z6 Creation S.à r.l.	33493
Privilège Holding S.A.	33460		

**Luxvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Luxvest Holding S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.313.

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUXVEST HOLDING S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 31.313, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim,

constituée suivant acte reçu par devant le notaire Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 20 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°156 de 1990. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, employée privée, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

1. Changement de la dénomination de la société en LUXVEST SPF S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;

2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2606 du 30 novembre 2010 et N°2748 du 15 décembre 2010,

- dans le Luxemburger Wort N°279 du 30 novembre 2010 et N° 292 du 15 décembre 2010,

- et dans le Lëtzebuurger Journal N° 231 du 30 novembre 2010 et N°242 du 20 novembre 2010. Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 29 novembre 2010 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que 2 actions sur les 2500 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LUXVEST SPF S.A.,

et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Une société de gestion de patrimoine familiale est régie par les présents statuts sous forme de société anonyme sous la dénomination de LUXVEST SPF S.A

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf),

de sorte que l'article 4 relatif à l'objet social de la société se lira dorénavant comme suit:

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistance financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

L'assemblée décide, suite à l'adoption du statut SPF par la société, d'ajouter dans le dernier article des statuts, la référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial,

de sorte que le dernier article des statuts se lira comme suit:

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-P. Van Waelem, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1506. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010072/84.

(110011700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Domino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.172.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société «Yamhill Finance Inc.», une société constituée et existant sous les lois de Belize, établie et ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ci-après dénommé: «le Mandataire»,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée à Belize City, le 29 avril 2005;

une copie de ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire du Mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

Lequel Mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «DOMINO HOLDING», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98 172, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 151 du 05 février 2004 (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu le 12 octobre 2005, publié au Mémorial, le 1^{er} mars 2006, numéro 441.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du Mandant, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit Mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/326. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010692/48.

(110012216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Porte de Hollerich S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 3.722.

Extrait en rapport avec le changement d'associés suite aux cessions de parts sous seing privé intervenues en date du 30 novembre 2010

Les parts sociales sont dès à présents souscrits comme suit:

Monsieur Aderito RIBEIRO DEAO,

demeurant à L-1471 Luxembourg, 109, Route d'Esch, 99,- parts sociales

Madame RIBEIRO DEAO Maria Floripes,

née le 26.11.1971 à Villa-Cha (Alijo) Portugal

demeurant au 86bis, rue du Général de Gaulle F-89100 Sens-Yonne, 1,- part sociale

Total 100,- parts sociales

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour PORTE DE HOLLERICH S.C.I.

Référence de publication: 2011029931/18.

(110035896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Privilege Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 32.837.

EXTRAIT

En date du 24 février 2011

Madame Carine Bittler, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre

Monsieur Yves Schmit, demeurant professionnellement L-2613 1, place du Théâtre et

Monsieur Adriaan De Feijter, demeurant L-2241 Luxembourg 4, rue Tony Neuman

ont donné leurs démissions du poste d'administrateurs qu'ils occupaient au sein de la société

Monsieur Adriaan De Feijter, demeurant L-2241 Luxembourg 4, rue Tony Neuman a donné sa démission du poste d'administrateur délégué.

G.T. Experts Comptables S.à r.l. ayant son siège 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg a donné sa démission du poste de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029932/21.

(110036452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Kortstrukt S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Kortstrukt Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

L'an deux mille dix, le trente décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "KORTSTRUKT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 55229, constituée suivant acte reçu par-devant Maître THYES-WALCH, Notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 452 du 12 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 2 octobre 2001 afin de convertir le capital social de la société en euros en vertu de la loi du 10 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Ariane VigneronMademoiselle Elise Beley, employée privée à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Modification de la dénomination sociale de «KORTSTRUKT HOLDING S.A.» en «KORTSTRUKT S.A.» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de «KORTSTRUKT S.A.»

2- Adoption du statut de société de participation financière («Soparfi») et modification subséquente de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

3- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts».

4- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

5- Divers

5-

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de «KORTSTRUKT HOLDING S.A.» en «KORTSTRUKT S.A.» et de modifier subséquemment le premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la «société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination de «KORTSTRUKT S.A.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'adopter le statut d'une «Société de Participations Financières» (SOPARFI) et de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts de la Société relatif à l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts».

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. PARMENTIER, A. REGAL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 janvier 2011. Relation: LAC/2011/126. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012194/131.

(110014431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Roseland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.831.

Il est porté à la connaissance de tiers que, par acte sous seing privé daté du 28 février 2011, la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., société anonyme, constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 28 967, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé les 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune qu'elle détenait dans la société Roseland S.à r.l., à la société Revstone Industries LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social dans l'état de Delaware, Suite 1200, 222 Delaware Avenue, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801.

En conséquence de quoi, la société Revstone Industries LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social dans l'état de Delaware, Suite 1200, 222 Delaware Avenue, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801 est maintenant l'associé unique de la société Roseland S.à r.l..

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029934/20.

(110036431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Romaine Hansen & Cie, s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 17, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 4.911.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 2 mars 2011

1) L'Assemblée approuve la composition du capital social, la répartition des parts entre les associés et modifie comme suit l'article 6 des statuts:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000) représenté par sept cent vingt (720) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sont réparties comme suit:

1) Mme Romaine HANSEN, 8, rue Béatrix de Bourbon, 1225 Luxembourg:	110 parts de commanditée
2) M. Nicolas HANSEN, 19, Avenue Emile Reuter, 2420 Luxembourg:	200 parts de commanditaire
3) Mme Marthe HANSEN, 6, Chemin de Prés CH-1580 Oleyres Suisse:	50 parts de commanditaire
4) Mme Jacqueline KAEMPPF-PILGER, 1, rue Nicolas Thewes 6146 Junglinster:	30 parts de commanditaire
5) M. Bob KAEMPPF, 1, rue Nicolas Thewes 6146 Junglinster:	15 parts de commanditaire
6) M. Tom KAEMPPF, 1, rue Nicolas Thewes 6146 Junglinster:	15 parts de commanditaire
7) M. Marco KAEMPPF, 19, Avenue Emile Reuter, 2420 Luxembourg:	300 parts de commanditaire
Soit un total de sept cent vingt parts sociales:	720 parts sociales

2) L'assemblée décide de nommer Madame Romaine HANSEN, directrice de sociétés, demeurant à 1225 Luxembourg, 8, rue Béatrix de Bourbon, seule associée commanditée, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée et de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Madame Romaine Hansen est le seul associé commandité de la Société.»

3) L'Assemblée décide de modifier la raison sociale de la Société pour y faire figurer le nom de l'associé commandité et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La raison sociale est «Romaine Hansen & Cie, s.e.c.s.». Le fonds de commerce que la Société exploite peut tout de même être désigné par un nom de commerce différent.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011029935/31.

(110036355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Michael's Lab. & Research Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.239.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Nathalie GAUTIER, employee, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr Joseph Pietro ABELA, residing at Center Tara Maria, Bloc C, N°19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on 19 November 2010.

The prenamed proxy, after having been signed " ne varietur " by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Michael's Lab & Research Holding Company", a "société anonyme holding", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 100239, has been incorporated by a deed of the undersigned notary of April 9, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 598 of June 10, 2004 (here after "the Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 26 October 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 359 of 17th February 2006.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each, entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "Michael's Lab & Research Holding Company", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all forty thousand (40,000) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that it, as sole shareholder, will take over all the liabilities, whether known or unknown of the Company and that it will assume the payment of all those liabilities. It takes over all the assets and is responsible for any known and presently unknown liabilities.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the company "RSM Henri Grisius & Associés S.à.r.l.", being 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Joseph Pietro ABELA, demeurant au Center Tara Maria, Bloc C, N°19, Brumana, Liban, P.O. Box 200 Brumana,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «Michael's Lab & Research Holding Company», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100239, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 10 juin 2004 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 17 février 2006.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux cent mille euros (200.000.- EUR) divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune et intégralement libérée en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «Michael's Lab & Research Holding Company», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire des quarante mille (40.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare, en tant qu'actionnaire unique, qu'il est investi de tout le passif connu ou inconnu de la Société dissoute et s'engage à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société "RSM Henri Grisius & Associés S.à r.l.", 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/310. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010080/92.

(110011929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} mars 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Olivier BOURRAT, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles, Président;

- Madame Dominique DEHIN, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L - 1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011029938/22.

(110036399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029939/10.

(110036403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Sogefilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.142.

L'an deux mil dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGEFILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20.142, constituée suivant acte notarié reçu en date du 24 janvier 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et

Associations C numéro 48 de l'année 1983, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 17 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PEIFFER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de LuxGlobal Trust Services, une société avec siège social à 207, route d'Arlon L – 1150 Luxembourg (RCS B 149355), en qualité de liquidateur de la société et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 10.000 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur de la société, LuxGlobal Trust Services, une société avec siège social à 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149355.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, B. TASSIGNY, Ph. PEIFFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57973. Reçu: douze euros 12,00 €
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010942/70.

(110011974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011029940/14.

(110036524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

S.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 145.744.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2011

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE

- Acceptation de la démission du commissaire Société luxembourgeoise de révision S.à r.l., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26096

- Nomination au poste de commissaire, avec effet au 20 mars 2009, de Monsieur Pascal KINTZIGER, né le 7 janvier 1962 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon pour un terme de six années; son mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 1^{er} mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Eric SACCUCCI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011029942/20.

(110035850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Mallard S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.320.

In the year two thousand and ten, on December, 14th.

Before the undersigned Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MALLARD S.A. (hereinafter "the Company"), a société anonyme holding which has been incorporated by a notarial deed of the by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated October 29th, 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on December 30th, 1999, number 1014, which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 72.320 and which has its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on September 16th 2009, published in the Mémorial on October 7th 2009, number 1951.

The extraordinary general meeting is opened by Jacques Reckinger, employee, residing professionally in Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting René Schlim, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Henri Reiter, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the capital of the company from ISK to EUR at exchange rate of
2. To fix the capital and the number of shares.
3. Acceptance of the resignation of the directors.
4. Appointment of new directors.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously and separately the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to change the currency of expression of the share capital from ISK into EUR, based on the currency rate applicable at the present date equal to ISK 1,-= EUR 0,0065703 so that the current share capital of ISK 125.414.000,- (one hundred twenty-five million four hundred fourteen thousand Icelandic Krona) represented by 1.254.140 (one million two hundred fifty-four thousand one hundred forty) shares with a par value of ISK 100,- (one hundred Icelandic Krona) will be EUR 821.847,9685 (eight hundred twenty-one thousand eight hundred forty-seven Euros point nine thousand six hundred eighty-five), represented by 1.254.140 (one million two hundred fifty-four thousand one hundred forty) shares with a par value of EUR 0,6553 (zero point six thousand five hundred fifty-three).

The General Meeting resolves the suppression of the designation of the par value and the replacement of the 1.254.140 (one million two hundred fifty-four thousand one hundred forty) existing shares with 1.254.140 (one million two hundred fifty-four thousand one hundred forty) shares without designation of a par value.

After the change of currency, the General Meeting resolves to decrease the capital of EUR 847,9685 (eight hundred forty-seven Euros point nine thousand six hundred eighty-five) in order to reduce it from its current amount of EUR 821.847,9685 (eight hundred twenty-one thousand eight hundred forty-seven Euros point nine thousand six hundred eighty-five) to EUR 821.000,- (eight hundred twenty-one thousand Euros) by way of a transfer in a special provision account that can be used only following the provision for the modification of the share capital without reduction of the number of existing shares but by reduction of the par value of the 1.254.140 (one million two hundred fifty-four thousand one hundred forty) existing shares.

Second resolution

The General Meeting, in conformity with the above taken resolutions, resolves to amend the Articles of incorporation and in particular paragraph 1 of article 5 that will have henceforth the following wording:

Art. 5. Paragraph 1. The subscribed capital is set at eight hundred twenty-one thousand Euros (EUR 821.000,-) consisting of 1.254.140 (one million two hundred fifty-four thousand one hundred forty) shares with no designation of a par value.

Third resolution

The General Meeting accepts the resignation of the former directors of the Company:

- Mr. Össur Kristinsson, born in Iceland 5 November 1943 in Reykjavik and residing at Saebolsbraut 42, IS-200 Kopavogur, in Iceland;
- Mr. Björg Rafnar, born in Iceland 1^{er} September 1945 in Eyjafjardarsveit and residing at Saebolsbraut 42, IS-200 Kopavogur, in Iceland;
- Mr. Björn Jonsson, born in Iceland 25 Septembre 1963 in Reykjavik and residing at Op der Tonn 36, L-6188 Gonderange, in Luxembourg.

and appoints as directors of the Company, all of them for a period of 6 (six) years, the term of office of the directors shall end at the general meeting in 2016 called to approve the annual accounts of the accounting year 2015:

- Mr. Jacques Reckinger, born in Luxembourg, 14 March 1965, residing professionally in Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;

- Mr. Henri Reiter born in Luxembourg, 30 April 1962, residing professionally in Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;

- Mr. Claudio Tomassini born in Esch-sur-Alzette, 31 Octobre 1957, residing professionally in Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The General Meeting accepts the resignation of the former statutory auditor of the Company:

- Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

and appoints as statutory auditor of the Company, for a period of 6 (six) years, the term of office of the statutory auditor shall end at the general meeting called in 2016 to approve the annual accounts of the accounting year 2015:

- Fiduciaire de Luxembourg, société anonyme, Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze décembre 2010.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (ci-après l'«Assemblée») de MALLARD S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée par acte reçu en date du 29 octobre 1999 aux termes d'un acte reçu Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), numéro 1014 du 30 décembre 1999, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 72 320., établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem, en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial, numéro 1951, en date du 7 octobre 2009.

L'Assemblée est présidée par M. Jacques RECKINGER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après dénommé le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire M. René SCHLIM, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, M. Henri REITER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour.

1. Conversion of the capital of the company from ISK to EUR at exchange rate of.

2. To fix the capital and the number of shares.

3. Acceptance of the resignation of the directors.

4. Appointment of new directors.

II. Que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la devise du capital de ISK en EUR au taux de change de ce jour, savoir: ISK 1 = EUR 0,0065703 de sorte que le capital sociale actuel de ISK 125.414.000.- (cent vingt-cinq millions quatre cent quatorze mille Couronnes Islandaise) représenté par 1.254.140 (un million deux cent cinquante-quatre mille cent quarante) actions avec une valeur nominale de ISK 100. -(cent Couronnes Islandaises) sera de 821.847,9685 (huit cent vingt-et-un mille huit cent quarante-sept Euros virgule neuf mille six cent quatre-vingt-cinq) représenté par 1.254.140 (un million deux cent cinquante-quatre mille cent quarante) actions avec une valeur nominale de EUR 0,6553 (zéro virgule six mille cinq cent cinquante-trois).

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale et de remplacer les 1.254.140 (un million deux cent cinquante-quatre mille cent quarante) actions avec une valeur nominale de EUR 0,6553 (zéro virgule six mille cinq cent cinquante-trois) par 1.254.140 (un million deux cent cinquante-quatre mille cent quarante) actions sans désignation de valeur nominale.

Suite à la conversion de devise qui précède, l'assemblée générale décide de diminuer le capital social à concurrence de EUR 847,9685 (huit cent quarante-sept Euros virgule neuf mille six cent quatre-vingt-cinq) afin de le porter de son montant actuel de 821.847,9685 (huit cent vingt-et-un mille huit cent quarante-sept Euros virgule neuf mille six cent quatre-vingt-cinq) à EUR 821.000 (huit cent vingt-et-un mille Euros) sans émission d'actions nouvelles mais par la seule diminution de la valeur des 1.254.140 (un million deux cent cinquante-quatre mille cent quarante) actions sans désignation de valeur nominale par un transfert sur un compte de réserve spécial, duquel, il ne pourra être disposé, qu'en observant les règles de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales comme en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec les résolutions prises ci-avant, de modifier les statuts en conséquence et en particulier le premier paragraphe de l'article 5, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. «Le capital social souscrit est fixé à EUR 821.000.- (huit cent vingt-et-un milles Euros) divisé en un million deux cent cinquante-quatre mille cent quarante (1.254.140) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs:

- M. Össur Kristinsson, né le 5 Novembre 1943 à Reykjavik en Islande, et résidant au Saebolsbraut 42, IS-200 Kopavogur, en Islande;

- M. Björg Rafnar, né le 1^{er} Septembre 1945 à Eyjafjardarsveit en Islande, et résidant au Saebolsbraut 42, IS-200 Kopavogur, en Islande;

- M. Björn Jonsson, né le 25 Septembre 1963 à Reykjavik en Islande, et résidant au Op der Tonn 36, L-6188 Gonderange, au Luxembourg;

Et décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, tous pour une durée de 6 (six) ans, échéance à la date de l'assemblée générale en 2016 statuant sur l'approbation des comptes annuels de 2015:

- Monsieur Jacques Reckinger, né à Luxembourg, le 14 mars 1965, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;

- Monsieur Henri Reiter, né à Luxembourg, le 30 avril 1962, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;

- Monsieur Claudio Tomassini, né à Luxembourg, le 31 octobre 1957, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes:

- Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, pour une durée de 6 (six) ans, échéance à la date de l'assemblée générale en 2016 statuant sur l'approbation des comptes annuels de 2015:

- Fiduciaire de Luxembourg, société anonyme, Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes à EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, R. SCHLIM, H. REITER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 décembre 2010, LAC/2010/56782: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 January 2011.

Référence de publication: 2011010084/183.

(110011725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Salieri Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.958.

—
Extrait du conseil d'administration de la société tenu en date du 28 février 2011

Le Conseil d'Administration de la Société décide de remplacer Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, par VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., ayant son siège social au 43 Route d'Arlon. L-8009 STRASSEN, enregistré sous le numéro B 52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2010.

A Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011029943/17.

(110036493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.593.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029948/10.

(110036290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Target Capital Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Minnesota, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, under number 8K-100, having its registered office at 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, duly represented by Me Maï N'Diaye residing in Luxembourg based on a proxy dated 11 January 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company")

which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of TCC Corporation S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company's shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instrument.

In the event a shareholder surrenders one or more of his shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by several managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company is managed by a board of management composed of at least two (2) class A Managers and two (2) class B Managers. The class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager and one class B Manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

At all times, the board of management will include at least two individuals who are Independent Governors. An "Independent Governor" will be an individual who (i) is not, and during the immediately preceding three (3) years has not been, a director, officer, employee, or affiliate of Target Corporation or any of its subsidiaries or affiliates (other than

the Company), (ii) does not have any ownership interest in the Company, and (iii) who does not have any ownership interest in Target Corporation or any other subsidiary or affiliate thereof, other than shares of common stock of Target Corporation (x) having an aggregate value of less than ten percent (10%) of such individual's net worth and (y) representing less than one-half of one percent (0.5%) of the total number of outstanding shares of such common stock.

The decisions of the board of management with respect to the Company's business and daily operations will be independently made by the Company and will not be dictated by Target Corporation or any other affiliate thereof.

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of management shall choose from among its class A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The appointed chairman shall have a casting vote in addition to his vote as a manager in the event of a tie.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 February and ends on the 31st of January.

Art. 20. Each year on the 31st January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. The Company will maintain bank accounts, corporate records and books of account separate from those of Target Corporation, any other affiliate thereof as well as from those of any of its managers.

Art. 22. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than three (3) months from the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares have all been subscribed by Target Capital Corporation, pre-named.

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 January 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of management of the Company:

- Class A managers:

- Mrs. Patricia A. Johnson, born in Lake County, Illinois, USA, on 8 September 1962, with professional address at 1000 Nicollet Mall, TPN-0945, Minneapolis, MN 55403, United States of America; and
- Mr. Michael Wahlig, born in Davenport, Iowa, USA, on 13 May 1946, with professional address at 1000 Nicollet Mall, TPS-3150, Minneapolis, MN 55403 United States of America.

- Class B managers:

- Mr. Manfred Schneider, born in Rocourt, Belgium, on 3 April 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Erik Adam, born in Coventry, United Kingdom on 28 May 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The members of the board of management are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Target Capital Corporation, une société constituée sous la juridiction de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Minnesota Secretary of State sous le numéro 8K-100, ayant son siège social au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, représentée par Me May N'Diaye demeurant au Luxembourg sur base d'une procuration délivrée en date du 11 janvier 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «TCC Corporation S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Les actions peuvent être accordées à des instruments convertibles en accord avec les termes et conditions des instruments convertibles concernés.

Tout actionnaire qui transfère une ou plusieurs de ses actions dans le capital de la Société à un tiers est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles, s'il en a, à ce tiers, en accord avec les termes et conditions des instruments convertibles.

Au cas où un actionnaire remet une ou plusieurs de ses actions dans le capital de la Société suite à un rachat, cet actionnaire est obligé de remettre la même proportion de ses instruments convertibles qui sont émis en référence de ces actions, s'il y en a, à la Société et cette dernière est obligée de racheter les instruments convertibles, s'il y en a, en accord avec les termes et conditions des instruments convertibles concernés.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par plusieurs gérants.

Les gérants sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de classe B doivent résider professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

A tout moment, le conseil de gérance devra inclure au moins deux individus qui sont des Gouverneurs Indépendants. Une «Gouverneur Indépendant» est un individu qui (i) n'est pas, et n'a pas été pour une période de trois années avant sa nomination, un dirigeant, membre, employé ou affilié de Target Corporation ou de quelque autre filiale ou affilié de cette dernière (autre que la Société), (ii) n'a pas de participation dans la Société, et (iii) n'a pas de participation dans Target Corporation ou toute filiale ou affilié de celle-ci, autre que les actions dans la capital social de Target I Corporation (x) ayant une valeur agrégée de moins que dix pour cent (10%) de la richesse nette de cet individu et (y) représentant moins que un demi de un pour cent (0,5%) du nombre total des actions émises de ce capital social.

Les décisions du conseil de gérance concernant les affaires de la Société et ces opérations journalières vont être effectués indépendamment par la Société sans être dicté par Target Corporation ou quelque affilié de celle-ci.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses gérants de classe A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. La Société maintiendra des comptes bancaires, registres de société et états comptables séparés de ceux de Target Corporation, tout autre affilié de cette dernière ainsi que de ceux des ses gérants.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les trois (3) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Target Capital Corporation, pré-nommée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats Unis (USD 20.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 janvier 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.
2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance:

- Gérants de classe A:

- Mme Patricia A. Johnson, née à Lake County, Illinois, Etats-Unis, le 8 septembre 1962, avec adresse professionnelle à 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, MN 55403, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Michael Wahlig, né à Davenport, Iowa, Etats-Unis, le 13 mai 1946, avec adresse professionnelle à 1000 Nicollet Mall, TPS-3150, Minneapolis, MN 55403 Etats-Unis d'Amérique.

- Gérants de classe B:

- M. Manfred Schneider, né à Rocourt, Belgique, le 3 avril 1971, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- M. Erik Adam, né à Coventry, Royaume-Uni, le 28 mai 1975, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Les mandats des membres du conseil de gérance sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'DIAYE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2653. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010235/357.

(110011784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Share Nominees S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.226.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2011 que:

- La société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B 121917 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Pricewaterhousecoopers S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.02.2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011029949/17.

(110036418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Société civile de l'ASTORIA-BELAIR, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg E 943.

Extrait des résolutions des associés en date du 23 septembre 2010

L'Assemblée approuve la composition du capital social et la répartition des parts entre les associés suivante:

Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par trois cent douze (312) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

Les parts sont réparties comme suit:

1) M. Nicolas HANSEN demeurant 19, Avenue Emile Reuter, 2420 Luxembourg:	56 parts d'intérêts
2) Mme Romaine HANSEN demeurant 8, rue Béatrix de Bourbon, 1225 Luxembourg:	26 parts d'intérêts
3) Mme Marthe HANSEN demeurant 6, Chemin de Prés CH-1580 Oleyres Suisse:	14 parts d'intérêts
4) Mme Jacqueline KAEMPF-PILGER demeurant 1, rue Nicolas Thewes 6146 Junglinster:	6 parts d'intérêts
5) M. Bob KAEMPF demeurant 1, rue Nicolas Thewes 6146 Junglinster:	3 parts d'intérêt
6) M. Tom KAEMPF demeurant 1, rue Nicolas Thewes 6146 Junglinster:	3 parts d'intérêt
7) M. Marco KAEMPF demeurant, 19 Avenue Emile Reuter, 2420 Luxembourg:	60 parts d'intérêts
8) «Op Moschel», société civile sise 14 rue du Curé 1368 Luxembourg:	48 parts d'intérêts
9) Mme Maisy FELL-SCHILTZ demeurant 28, rue Jean-Pierre Basseur 1258 Luxembourg:	96 parts d'intérêts.
Soit un total de trois cent douze parts d'intérêts:	312 parts d'intérêts.

L'Assemblée décide en outre de nommer Monsieur Tom KAEMPPF, né à Luxembourg le 3 avril 1986, demeurant à 6146 Junglinster, 1, rue Nicolas Thewes en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011029950/26.

(110036073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Marsh Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.801.

L'an deux mille dix, le trente décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Marsh Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.801 (la Société). La Société a été constituée le 18 décembre 1969 par devant Me Charles Michels et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 41 du 11 mars 1970. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 décembre 2005 par devant Me Blanche Moutrier, à ce moment notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 556 le 16 mars 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Menant, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Rachel Uhl demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment collectivement le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés lors de l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par leur(s) mandataire(s) ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ainsi constitué, le Président demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément aux dispositions des articles 261 et 271(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), les conseils d'administration de la Société et de Marsh Management Services Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74 rue de Merl L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 26129 (Marsh Management et conjointement avec la Société, les Sociétés Fusionnantes) ont établi un projet commun de fusion par devant le notaire soussigné par acte notarié du 17 novembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 2592 du 27 novembre 2010 (le Projet Commun de Fusion).

II. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi, le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des Sociétés Fusionnantes et les états comptables des Sociétés Fusionnantes arrêtés au 30 septembre 2010 (les Documents) ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société un mois avant la date de l'Assemblée. Conformément aux dispositions du Projet Commun de Fusion, la Fusion ne devient parfaite que si les conditions suspensives suivantes sont réalisées, après l'écoulement d'un délai d'un mois à compter de la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association conformément à l'article 279 (i) a) de la Loi;

(i) l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du changement de l'objet social de la Société; et

(ii) l'obtention par la Société des agréments du Commissariat aux Assurances pour exercer les activités de (a) dirigeant de sociétés de réassurances et (b) de domiciliation.

III. La liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau indique que toutes les 16.000 (seize mille) actions sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 570.155,11 (cinq cent soixante dix mille cent cinquante cinq euros et onze centimes) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous:

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (a) renonciation aux formalités de convocation;
- (b) modification de l'article 3 des statuts de la Société de sorte que l'objet social de la Société aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet d'effectuer au Luxembourg ou à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, toutes études et de rendre tous services en matière d'assurances et de réassurances de groupes industriels, commerciaux et financiers.

La société effectue en outre des services de gestion, d'administration et de domiciliation de sociétés. Elle pourra notamment effectuer tous travaux de calculs, actuariels ou autres, de consultations et d'avis sur toutes questions en rapport avec l'assurance et la réassurance, et accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

(c) constatation que la fusion entre la Société et Marsh Management Services Luxembourg S.A. est réalisée par l'accomplissement des formalités prévues (i) aux articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et (ii) dans le Projet Commun de Fusion;

(d) modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de la Société en "Marsh Management Services Luxembourg S.A";

(e) modification de l'article 11 des statuts de la Société afin de permettre (i) à tout administrateur de participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique (ii) au conseil d'administration de prendre des décisions par voie de résolutions circulaires; et

(f) divers.

V. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet social pour adopter le même objet social que celui de Marsh Management.

En conséquence, l'article 3 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet d'effectuer au Luxembourg ou à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, toutes études et de rendre tous services en matière d'assurances et de réassurances de groupes industriels, commerciaux et financiers.

La société effectue en outre des services de gestion, d'administration et de domiciliation de sociétés. Elle pourra notamment effectuer tous travaux de calculs, actuariels ou autres, de consultations et d'avis sur toutes questions en rapport avec l'assurance, et la réassurance et accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Troisième résolution

L'Assemblée constate (i) qu'un délai d'un mois s'est écoulé entre la date de publication du Projet Commun de fusion et la date de l'Assemblée et (ii) que la Société a obtenu les agréments du Commissariat aux Assurances pour exercer les activités de (a) dirigeant de sociétés de réassurances et (b) de domiciliation.

L'Assemblée constate que toutes les conditions prévues par la Loi et par le Projet Commun de Fusion sont remplies et que la Fusion est dès lors réalisée.

Quatrième résolutions

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts relatif à la dénomination sociale de la Société afin que celle-ci adopte le nom de Marsh Management Services Luxembourg S.A.

En conséquence, l'article 1 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Marsh Management Services Luxembourg S.A."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts relatif aux réunions du conseil d'administration de la Société afin de permettre (i) à tout administrateur de participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique (ii) au conseil d'administration de prendre des décisions par voie de résolutions circulaires.

En conséquence, deux nouveaux paragraphes seront ajoutés à la fin de l'article 11 des Statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 11.** Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la

réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions du conseil d'administration pourront également être adoptées sous la forme écrite, en quel cas, le procès-verbal consistera en un ou plusieurs documents établissant les résolutions et signé (s) par chaque administrateur. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil d'administration tenue par la voie de résolutions circulaires sera considérée comme ayant été tenue au Grand-Duché du Luxembourg."

Certificat

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire instrumentant certifie que:

(i) les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies; et

(ii) les conditions suspensives contenues dans le Projet Commun de Fusion relatives à la date d'effet de la fusion entre les Sociétés Fusionnantes ont été remplies, le notaire instrumentant attestant avoir reçu copie des agréments du Commissariat aux Assurances autorisant la Société à exercer les activités de domiciliation et de dirigeant de sociétés de réassurances.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille Euro.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au(x) partie(s) comparante(s), la/les partie(s) comparante(s) a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MENANT, F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 janvier 2011. Relation LAC/2011/136. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): pp Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010086/136.

(110009732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Springwater MWZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029952/10.

(110035926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Safi Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 135.635.

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 10 février 2011,

La Société anonyme de droit luxembourgeois SAFI INVESTMENTS S.A. sise 48, Rue du Brill à L- 4041 ESCH SUR ALZETTE, inscrite auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 135.466, représentée par ses administrateurs, Anna CAMMALLERI, épouse INCATASCIATO et Hervé ETIENNE,

a cédé 92 (quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société, à la Société de droit français SAPORI E TRADIZIONI S.à.r.l. sise Le Saucéu à F-57255 SAINTE MARIE AUX CHENES, inscrite auprès du RCS de Metz sous le numéro B 490 844 073, représentée par sa gérante Anna CAMMALLERI, épouse INCATASCIATO,

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029953/20.

(110036026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Salva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.732.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011029954/34.

(110036289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.668.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 13 January 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 of 10 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 30 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,685,875 (one million six hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR17,500 (seventeen thousand five hundred euro) to an amount of EUR1,668,375 (one million six hundred sixty-eight thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 140 (one hundred forty) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,685,875 (one million six hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 13,487 (thirteen thousand four hundred eighty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR17,500 (seventeen thousand five hundred euro) to an amount of EUR1,668,375 (one million six hundred sixty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 13,347 (thirteen thousand three hundred forty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 140 (one hundred forty) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR17,500 (seventeen thousand five hundred euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 13,347 (thirteen thousand three hundred forty-seven) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,668,375 (one million six hundred sixty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 13,347 (thirteen thousand three hundred forty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 janvier 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2210 du 10 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 30 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.685.875 (un million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.668.375 (un million six cent soixante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 140 (cent quarante) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.685.875 (un million six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 13.487 (treize mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.668.375 (un million six cent soixante-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 13.347 (treize mille trois cent quarante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 140 (cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 13.347 (treize mille trois cent quarante-sept) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.668.375 (un million six cent soixante-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 13.347 (treize mille trois cent quarante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2011. LAC/2011/2876. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010803/134.

(110012111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L 100158231

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011029957/35.

(110036102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Shiraz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.414.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L 100157992

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011029958/35.

(110036013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Sigur H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.744.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011029960/11.

(110036398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Corium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 49.762.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CORIUM HOLDING S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 157 du 6 avril 1995.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant décisions des actionnaires de la Société prises en assemblée générale extraordinaire tenue sous forme d'un acte notarié dressé en date du 18 novembre 2004, laquelle fut publiée au Mémorial, le 08 novembre 2007, sous le numéro 2542 et page 121981.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49 762.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CENT QUARANTE-DEUX EUROS et VINGT-CINQ CENTS (1.291.142,25 EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution anticipée de la Société "CORIUM HOLDING S.A." et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Robert REGGIORI, expert comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, B. D. KLAPP, A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/323. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010671/69.

(110012142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Société Franco-Belge de Technologie Commerciale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 154.334.

—
Extrait du conseil de gérance du 01/02/11

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré du 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg, et ce à compter du 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011029962/13.

(110036201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Sofibim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.167.

—
Conformément à la convention de cession de parts sociales de la Société, signée le 22 février 2011 à Luxembourg, il ressort que:

- Monsieur Robert ZOLADE a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société en faveur de la société SOFIBIM S.A.S., une société de droit français ayant son siège social au 61-69 rue de Bercy à F-75012 Paris (France), immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro B 508 292 083.

En conséquence de quoi, SOFIBIM S.A.S. devient l'associé unique de la Société en sa qualité de détenteur et propriétaire de l'intégralité des parts sociales émises, à savoir cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Pour la Société

Serge KRANCENBLUM

Gérant de catégorie B et mandataire autorisé

Référence de publication: 2011029963/19.

(110036063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Sofinos Ventures Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 125.093.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 février 2011 à 13 heures

Résolutions

1. L'Assemblée acte la modification du lieu de résidence du gérant, Monsieur Karl Holtappels, vers l'adresse suivante:

Rue Principale 44a

57570 Puttelange-les-Thionville

France

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 14 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Karl Holtappels

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2011029964/17.

(110036215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Watermark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 126.649.

Par la présente, je donne ma démission du poste d'administrateur au sein de la société WATERMARK S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue J.F. Kennedy et inscrit au RCSL sous le numéro B 126649 avec effet au 13/01/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011030001/13.

(110036380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Your Pension Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 138.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011030005/12.

(110035842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Your Pension Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 138.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011030006/12.

(110035843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Mindev et Associés S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Mindev et Associés S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.562.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "MINDEV ET ASSOCIES S.A.", R.C.S. Numéro B 36.562, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 240 323 du 27 août 1991, dont les statuts ont été modifiés une seule fois par acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 de 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole HENOUMONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que treize mille sept cent vingt (13.720) actions sur les treize mille sept cent vingt (13.720) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de un million trois cent soixante-douze mille dollars américains (1.372.000.USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Modification à apporter à l'article 5 des statuts suite:

a) à la suppression de la valeur nominale des actions;

b) à l'adoption de l'euro comme monnaie d'expression du capital;

c) à la conversion du capital social de USD en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2011;

d) à la suppression des alinéas 3 et suivants se rapportant au capital autorisé;

3) Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

4) Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales;

5) Changement de l'objet social de la société en soparfi et, en conséquence, l'article 4 aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

6) Introduction des dispositions légales relative aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts suite:

a) à la suppression de la valeur nominale des actions;

b) à l'adoption de l'euro comme monnaie d'expression du capital;

c) à la conversion du capital social de USD en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2011;

d) à la suppression des alinéas 3 et suivants se rapportant au capital autorisé; qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt cents (1.039.787,80 EUR) représenté par treize mille sept cent vingt (13.720) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en SOPARFI de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Cinquième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en Soparfi de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique et, en conséquence de modifier les articles 6 et 7 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, N. Hénoumont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1206. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010099/147.

(110011190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Your Pension Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 138.098.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 31 janvier 2011

Premier résolution

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale que la Société a décidé de remplacer la société Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l. par la société Audit Conseil Services S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.685 et ayant son siège social au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de constitution de la Société, à savoir le 22 avril 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011030007/17.

(110036402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Z6 Creation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 77-79, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011030008/12.

(110036442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

4 i S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 59.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030009/10.

(110036248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Collection Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Collection Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 78.222.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COLLECTION FINANCE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 241 du 3 avril 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.222.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial.
- 2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en "COLLECTION FINANCE SPF S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de "COLLECTION FINANCE SPF S.A."»

4.- Modification de l'article treize des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société constituée sous la forme d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "COLLECTION FINANCE SPF S.A.", et de modifier en conséquence l'article un, premier alinéa, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** (alinéa un). Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous la dénomination de "COLLECTION FINANCE SPF S.A."»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, J. Bernardi, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56528. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009910/109.

(110011951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

A & G Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.548.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030022/10.

(110035294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.379.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011030023/10.

(110035339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

N.M.A. Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.168.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quatorzième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Nicolas-Paul-Joseph MAILLET (nom d'usage: MAILLET AVENEL), né à Rouen (France) le 30 mai 1970, domicilié à F- 76000 Rouen, 33, rue Etoupée.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter qu'il est le seul associé de N.M.A. BENELUX, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-François Poelman, de résidence à Schaerbeek, Belgique en date du 1^{er} octobre 2007 publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du 24 octobre 2007, sous le numéro 071155141 et dont le capital social s'élève à EUR 3.830.000 (trois millions huit cent trente mille euros) divisé en 3.830 (trois mille huit cent trente) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérées.

Le comparant a requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par lui en date du 9 décembre 2010 à Arlon aux termes d'un acte du notaire Jean-Pierre Umbreit, de résidence à Arlon, Belgique, selon lesquelles le siège social de la Société est transféré avec effet au 14 décembre 2010 de Belgique, B – 1050 Bruxelles, 180, avenue Louise, vers le Grand Duché de Luxembourg à L – 5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

Copie desdites résolutions restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ensuite, le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide que le principal établissement, le siège de direction effective et le siège statutaire de la Société sont par les présentes transférés de Belgique, B – 1050 Bruxelles, 180, avenue Louise, vers le Grand-Duché de Luxembourg

et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise sans rupture de la personnalité juridique même d'un point de vue fiscal.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que le siège social de la Société est établi à L – 5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

Troisième résolution

L'associé unique approuve le bilan arrêté au 14 décembre 2010 représentant le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui restera annexé au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement

Tous les actifs et passifs de la Société restent au profit et à la charge de la Société qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être débitrice de toutes les charges de la Société.

Les trois mille huit cent trente (3.830) parts sociales de la Société sont réparties et détenues comme suit:

- Monsieur Nicolas-Paul-Joseph MAILLET, précité.

Quatrième résolution

La Société conserve la forme d'une société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

L'associé unique procède à une refonte totale des statuts de la Société emportant modification de l'exercice social qui se clôturera dorénavant le 31 décembre de chaque année.

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes entre le propriétaire actuel des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Objet social. La société a pour objet, pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

1) l'acquisition par achat, souscription, option ou de toutes autres manières, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière et la gestion de participations dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, qu'elle soient industrielles, commerciales ou financières.

2) toutes opérations en rapport avec les actions, parts sociales ou obligations, valeurs et effets de toute nature.

3) la société pourra participer à la constitution et au développement de toutes sociétés, associations ou autres. Elle pourra notamment emprunter de l'argent avec ou sans garanties, en toutes monnaies, par l'émission d'obligations ou tout autre moyen.

4) l'exercice de mandat d'administrateur dans d'autres sociétés;

5) la société a également pour objet tant en Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, le lotissement, la promotion, la démolition, la reconstruction, la transformation, la rénovation, la mise en valeur, la location, la sous-location, la gestion et entretien de tous biens immeubles bâtis ou non, la négociation de tous accords et contrats, pour son compte, se rapportant à des droits immobiliers ou mobiliers en découlant directement et tous services s'y rapportant

- un bureau de conseil immobilier,

6) la société a également pour objet l'organisation d'événements, de foires, de manifestations publiques ou privées, la publicité, la communication, le marketing sous toutes ses formes, la formation, la consultance de management; le coaching individuel et de groupe.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis. La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social sera semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la société.

Elle aura enfin également comme objet, toute prestation de services, tant administratifs que financiers au profit des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de N.M.A. BENELUX.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de trois millions huit cent trente mille euros (EUR 3.830.000) représenté par trois mille huit cent trente (3.830) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} octobre 2010 se clôturera le 31 décembre 2010.

Sixième résolution

La Société continuera à être gérée par un gérant unique Monsieur Nicolas-Paul-Joseph MAILLET (nom d'usage: MAILLET AVENEL), précité, né à Rouen (France) le 30 mai 1970, domicilié à F- 76000 Rouen, 33, rue Etoupée.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Septième résolution

L'associé unique confirme que tous pouvoirs sont donnés à la gérance de la Société pour accomplir toutes les formalités requises et procéder à toutes inscription, radiation et publication en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective de la Société et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nicolas-Paul-Joseph Maillet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC / 2010 / 58664. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010109/172.

(110011093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Activ'Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.828.

Extrait du Procès verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 24 septembre 2010

Le mandat d'Administrateur, d'Administrateur Délégué et le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur François UHL, les mandats d'Administrateurs de Monsieur Maxime UHL et Madame Simone FESTOR-UHL, ainsi que celui de Commissaire de la société HRT Révision SA. étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et d'Administrateur Délégué

de Monsieur François UHL (Président du Conseil), demeurant au 5, rue Brey, F-75017 Paris, le mandat d'Administrateur de Madame Simone FESTOR-UHL, demeurant au 5, rue Brey, F-75017 Paris et le mandat du Commissaire aux Comptes, la société HRT Révision S.A. et décide de nommer, avec effet immédiat, Mademoiselle Marine KIEFFER, demeurant au 5, rue Brey, F-75017 Paris, Administrateur en remplacement de Monsieur Maxime UHL, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour ACTIV'INVEST S.A.

François UHL / Simone FESTOR-UHL

Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011030024/20.

(110035655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

AI Global Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.150.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011030025/10.

(110035317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Mocapa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.773.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8 (République du Panama), ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "MOCAPA S.A.", avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108.773, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1107 du 27 octobre 2005.

b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

c.- Que la comparante est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société "MOCAPA S.A." est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2010. Relation GRE/2010/4840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur, ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010831/44.

(110012251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.472.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 110809,

here represented by Me Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal; and

NREP C-Fund I APS, a Danish company registered with the Danish trade register under the number Reg No (CVR) 32157114, having its registered office at Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Denmark,

here represented by Me Patrick LESTIENNE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are all the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "NREP Transactions Holding 2 S.à r.l." (the "Company"), with a corporate capital of two hundred forty-seven thousand euro (EUR 247,000.-), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 115472, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, dated 5 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 June 2006 under the number 1185. The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 30 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 March 2010 under the number 518.

- The Company's capital is currently set at two hundred forty-seven thousand euro (EUR 247,000.-), represented by one thousand five hundred eighty one (1,581) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each and by three hundred and ninety-five (395) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Amendment of article 11, paragraph 4, of the Company's articles of association as follows to change the distribution rules.

2. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

Sole resolution

The shareholders resolve to amend article 11, paragraph 4, of the Company's articles of association to change the distribution rules.

Article 11, paragraph 4, of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11. Paragraph 4.** The excess of the Net Profit shall be available for distribution to the sole member or distributed among the members if there is more than one as follows:

1. Firstly, and prior to any other distribution of dividends to all shareholders of the Company, a preferred dividend (the "Preferred Dividend") shall be distributed, in one or several distributions, to the holders of Preferred Shares only, pro rata to their shareholdings, in the Company as agreed in a meeting of shareholders by an unanimous vote of all

shareholders or in writing by all the shareholders. Any prior distribution(s) of a portion of the Preferred Dividend will be deducted from the total amount of the Preferred Dividend in order to determine the balance remaining to be distributed as Preferred Dividend.

2. Secondly, the balance, if any, remaining after the payment of the Preferred Dividend or, if the full amount of the Preferred Dividend has been distributed before, the total amount of the distribution, shall be distributed to the holders of Ordinary Shares and the holders of Preferred Shares pro rata to their shareholdings in the Company.”

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers' proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 110.809 auprès du Registre de Commerces et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; et

NREP C-Fund I APS, une société danoise enregistrée auprès du registre de commerce danois sous le numéro Reg No (CVR) 32157114 et ayant son siège social au Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Danemark

ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "NREP Transactions Holding 2 S.à r.l." (la "Société"), avec un capital social de deux cent quarante-sept mille euros (EUR 247.000.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115472, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 juin 2006 sous le numéro 1185. Les statuts de la Société ont été modifiés suite à un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 mars 2010 sous le numéro 518.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent quarante-sept mille euros (EUR 247.000.-), représenté par mille cinq cent quatre vingt-un (1.581) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, et par trois cent quatre-vingt-quinze (395) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 11, alinéa 4, des statuts de la Société pour modifier les règles en matière de distribution.
2. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 11, alinéa 4, des statuts de la Société pour modifier les règles en matière de distribution.

L'Article 11, paragraphe 4, des statuts de la Société est amendé et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Alinéa 4.** Le surplus du Bénéfice Net sera disponible pour distribution à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés de la manière suivante:

1. Premièrement, et précédemment à toute autre distribution de dividendes à tous les actionnaires de la Société, un dividende préférentiel (le «Dividende Préférentiel») sera distribué aux détenteurs d'Actions Préférentielles uniquement, au pro rata de leur détention dans la Société, par une vote unanime de tous les associés ou par écrit par tous les associés;

- deuxièmement, la différence restant après paiement du Dividende Préférentiel sera distribuée aux détenteurs des Actions Ordinaires et aux détenteurs des Actions Préférentielles, au pro rata de leur détention dans la Société.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010121/116.

(110011642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Ott&Co Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.562.

— DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société OTT&Co S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "OTT&CO FINANCE S.A.", ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.562, a été constituée suivant acte reçu le 15 février 2008 par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 732, du 26 mars 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme "OTT&CO FINANCE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "OTT&CO FINANCE S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56971. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011010872/46.

(110010217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Fidalux Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 87.917.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FIDALUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le n° B41.178,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société «FIDALUX CONSEIL S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.917 a été constituée suivant acte reçu en date du 28 juin 2002 par acte passé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1291 du 6 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 605 du 3 juin 2003. (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social de la société anonyme "FIDALUX CONSEIL S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "FIDALUX CONSEIL S.A.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56321. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2011010726/48.

(110010210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.
